

# INFO VITI-OENO 13

**Informations et Conseils collectifs  
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône**

*29 mai 2019*



Préconisations rédigées à partir du BSV du 28 mai 2019 : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr)

## EN BREF...

Phénologie : une dizaine de jours de retard par rapport à 2017 et 2018



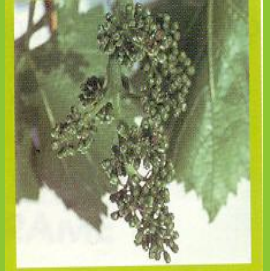
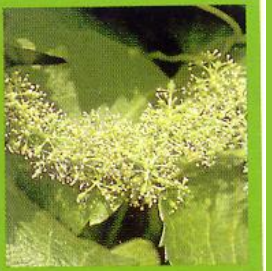
Mildiou : surveiller l'apparition des symptômes

Oïdium : soigner la protection en encadrement de la floraison

Vers de la grappe : bilan des glomérules de 1<sup>ère</sup> génération à prévoir

Flavescence dorée : consulter les périodes d'intervention pour les zones concernées

## POINT CLIMATIQUE (CIRAME) ET PHENOLOGIQUE

			
Stade G Boutons floraux encore agglomérés	Stade H boutons floraux séparés	Stade I Premières fleurs	Stade I 23 Pleine floraison

Observations 27 et 28 mai	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	Stade majoritaire début floraison, de 8/9 feuilles étalées à baies de 2/3mm	Stade majoritaire 8/10 feuilles étalées, de 6/7 feuilles étalées à toutes 1ères fleurs

Les températures du mois de mai sont inférieures aux normales de 2°C en moyenne. Conséquence : la somme des températures au seuil de 10°C du 1/03 au 26/05 est toujours très inférieure à celle des années précédentes. **2019 reste à ce jour comme une des plus tardives des 10 dernières années, proche de 2010, millésime tardif.** La végétation accuse actuellement une dizaine de jours de retard par rapport à 2017 et 2018.

La pluviométrie du mois de mai est inférieure à la normale : seulement 40% environ de la pluviométrie cumulée normale aux Baux de Provence, Berre, Trets et au Puy Sainte Réparate, 76% à Arles.

## A PROPOS DE LA COULURE...

La coulure est un **phénomène complexe**, qui dépend de nombreux facteurs :

- de mauvaises conditions climatiques avant et pendant la floraison,
- la météo de l'année précédente, au moment de l'induction florale,
- la nature du cépage, par exemple le grenache et le merlot sont sensibles,
- un porte-greffe trop vigoureux, une fumure excessive...
- une photosynthèse déficiente (palissage inadapté, carences, court noué...) ...

La chambre d'agriculture du Vaucluse a conduit en 2017 une série d'essais dont les conclusions sont est la suivante :

- L'application de produits visant à limiter la coulure (à base de bore essentiellement) n'a pas montré d'efficacité
- Seul l'écimage en pleine floraison a permis une diminution de la coulure (8 parcelles sur 9 ont eu une augmentation de rendement).

**Pour limiter la coulure**, on peut donc chercher à diminuer la concurrence entre l'apex en croissance et la nouaison des baies, par écimage en pleine floraison - mais éviter un écimage trop tardif ou trop précoce, qui gênerait la redistribution des sucres.

**N.B si vous souhaitez utiliser des produits visant à limiter la coulure, pensez à laisser quelques rangs non traités fin d'évaluer leur efficacité.**

**Cette remarque vaut aussi pour des tests éventuels de produits alternatifs utilisés pour une action supposée contre les maladies comme le mildiou ou l'oïdium. Une observation rigoureuse vous confortera (ou non) dans vos impressions quand à leur efficacité.**

## MILDIOU (supplément guide des vignobles 2018/2019 p 14 à 18 + tableau)

### OBSERVATIONS

**Aucun nouveau symptôme n'est observé cette semaine dans notre réseau de parcelles, hormis à Arles sur la parcelle nature non traitée où quelques nouvelles taches sont observées.** Hors réseau, de nouvelles taches ont été découvertes en fin de semaine dernière à Pourcieux et Pourrières.

La sortie des taches due aux pluies du 18 au 19 mai est retardée à fin mai / début juin du fait des températures fraîches et du vent.

#### Tableau récapitulatif des pluies du 20 au 25 mai (CIRAME) :

	Arles	Les Baux de Pce	St Rémy	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Le Puy Ste Réparate	Puylobier	Cassis
20/05	1	-	-	-	-	-	-	-	-
24/05	-	0.5	-	-	-	-	2	8	-
25/05	-	-	-	-	-	-	-	2	2

L'épisode orageux du 24/25 mai est caractérisé par des pluies irrégulières (exemple : 2 à 17mm au Puy Ste Réparate).

**Conséquence : le risque indiqué par la modélisation cette semaine est généralement en baisse, sauf pour les secteurs concernés par les pluies contaminatrices du 24 mai (Puylobier, Trets notamment).** Les symptômes issus de ces pluies seront à rechercher à partir du 6 juin.

### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

**Cas général : être protégé avant tout épisode pluvieux annoncé**

**Pour les parcelles peu sensibles en secteurs tardifs**, faiblement développées, observées régulièrement, attendre la découverte des foyers primaires pour intervenir.

#### Exemples de spécialités utilisables :

Privilégier les spécialités pénétrantes (exemple Mildicut, Cyazofamide + disodium phosphonate, 4,5 kg/ha) ou systémiques (exemple Sillage, fosétyl + métirame, 4 kg/ha) ou une association phosphonate (Redeli à 2.5l/ha) + cuivre (BB RsR à 1.5kg/ha).



**Viticulture biologique** : dose de cuivre de 600 à 800 g/ha pour les parcelles sensibles; 300 à 600g/ha pour les parcelles moyennement sensibles. Exemple : Nordox 75WG homologué à 2kg/ha pour 1500g/ha de cuivre (soit 0.53kg/ha de produit commercial pour 400g/ha de cuivre métal).

### Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés.
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

**Les meilleures efficacités sont davantage obtenues par le resserrement de la cadence d'intervention et l'anticipation de l'épisode contaminant que par l'augmentation des doses de cuivre.**

### MESURES PROPHYLACTIQUES

Limiter l'entassement de la végétation (ébourgeonnage, palissage ...) pour favoriser la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Maintenir l'herbe rase sous le rang et dans l'inter rang, limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

### OIDIUM (Guide 2018/2019 p 20 à 22 + tableau supplément 2019)

---

#### OBSERVATIONS

Des repiquages sur feuilles sont observés dans l'ensemble des secteurs, sur tous cépages, avec une fréquence limitée. Le stade 10/12 feuilles étalées (pré floraison) devrait être atteint la semaine prochaine en zone tardive.

#### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)



**Maintenir une protection sans faille pour l'ensemble des cépages de la pré floraison à la fermeture de la grappe**

#### Exemples de spécialités utilisables :

- Les IDM ex IBS (exemple fenbuconazole : Karamat Pro à 1.5l/ha – AMM Black rot),
- Ou Amidoxines + IDM groupe 1 : exemple cyflufenamid et difenoconazole, Rocca à 0.5l/ha,

**La famille des IDM est concernée par les risques de résistance : limiter à 2 le nombre d'applications, non consécutives, avec des substances actives différentes**

- Les QOI seuls sont totalement déconseillés.



Ou le soufre mouillable à 10kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12.5kg/ha) en viticulture biologique Pour les parcelles au stade floraison, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25kg/ha)

Le pic de sensibilité des grappes se situe à la nouaison. Prendre en compte la météo pour programmer vos interventions. **Une pluie supérieure à 10mm implique le lessivage d'une partie du produit (et donc l'absence de protection) pour les contacts.**

### MESURES PROPHYLACTIQUES

L'ébourgeonnage du cœur de la souche et le palissage permet de créer un microclimat défavorable à l'oidium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

### BLACK ROT (Guide 2018/2019 p 22 à 24 + tableau supplément 2019)

---

## OBSERVATIONS

Des taches ressemblant à du black-rot apparaissent parfois dans le vignoble. Il faut attendre la sortie des pycnides (pointe noirs) au centre de la tache pour avoir la confirmation qu'il s'agit bien de cette maladie. Cette maladie a été très rarement observée depuis 2016. A ce jour, aucun symptôme n'a été confirmé.

## STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT :

Dans les parcelles et les secteurs où la maladie a été absente ou bien contrôlée ces dernières années, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

### Choix des matières actives, en cas de traitement oïdium ou mildiou :

En cas de protection contre l'oïdium, réaliser une protection mixte black-rot /oïdium. Exemple : cyflufenamid et difenoconazole, Rocca à 0.5l/ha, ou dans le cas d'un traitement anti mildiou, un produit à base de métirame (exemple Polyram DF, 2 kg/ha) Attention : 3 utilisations maximum par an pour ce produit lessivable et 14 jours entre 2 applications.



**Viticulture biologique** : l'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

## QUELQUES BONNES PRATIQUES :

Veillez à la qualité de pulvérisation :

- *Passer au maximum un rang sur deux,*
- *Vitesse d'avancement à 5km/h maximum,*
- *Prise de force à 540 tours/min,*
- *Attention à la position des mains et des canons,*
- *Attention aux conditions climatiques lors de l'application (notamment le vent et les températures),*
- *Respecter les doses/ha préconisées pour les produits utilisés*
- *Un pulvérisateur en parfait état de marche*

- ✓ Respecter la durée de rémanence des produits (8 à 21 jours). Si plusieurs produits sont associés, se baser sur celui qui a la rémanence la plus courte.
- ✓ Raisonner les travaux d'entretien du sol (préservé les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).
- ✓ Renouveler le traitement en cas de lessivage,
- ✓ Ne pas sous doser (y compris le soufre mouillable),
- ✓ Soigner la pulvérisation (atteindre les grappes, diminuer le nombre de rangs par passage),
- ✓ Utiliser au moins 3 familles différentes de produits durant la période à risques en alternant celles-ci.
- ✓ Renouveler la protection après une pousse de plus de 20cm. Attention au lessivage après une pluie pour les spécialités de contact.
- ✓ Respecter la note technique commune gestion de la résistance mildiou et oïdium 2019 : [note nationale résistances 2019](#)

## VERS DE LA GRAPPE (Guide 2018/2019 p 25 + tableau supplément 2019)

## OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol de première génération est terminé en zone tardive. Les glomérules sont bien visibles en secteurs très précoces.



## STRATEGIE DE PROTECTION

Seules les parcelles présentant un taux de glomérules en première génération significatif (c'est à dire supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes) nécessiteront une intervention en seconde génération. Voir prochain bulletin.

Réaliser les bilans glomérules en secteur très précoces cette semaine, la semaine prochaine en zone précoce et la semaine suivante en zone tardive.

**Régulation naturelle par les auxiliaires :** Les araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe. Il est possible de favoriser leur présence contre les vers de la grappe par l'enherbement et la présence de haies, notamment.

## FLAVESCECE DOREE

### OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les **comptages larvaires** de cicadelle vectrice de la flavescence dorée vont débuter. Au-delà de 5 larves pour 100 feuilles observées, la population est estimée comme élevée.

### LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LA FLAVESCECE DOREE

L'arrêté préfectoral est en cours de signature. Le communiqué de la DRAAF sera mis en ligne au plus tard début semaine prochaine.

**La période d'intervention contre la flavescence dorée pour la première intervention dans les secteurs à 2 ou 3 traitements se situera entre le 7 et 16 juin. Renouvellement en conventionnel à 14 jours et à 10 jours en AB.**

**Pour les secteurs à 1 traitement, elle se situera du 14 au 23 juin.**

*Recommandations : dans la mesure du possible, intervenir en début de période pour les zones précoces et en fin de période pour les zones tardives*

*L'épamprage permettra de localiser les larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans le plan de palissage touché par les interventions phytosanitaires.*

Exemples de spécialités utilisables : Klartan à 0.2l/ha (Tau fluvalinate) ou Décis Protech à 0.5l/ha (deltaméthrine) ou Flanker/ Jokari à 0.2l/ha (acrinathrine)



Viticulture biologique : le pyrèthre naturel est la seule substance active homologuée, Pyrevert à 1,5 l/ha (produit de contact)

**Limiter la dissémination du vecteur par le matériel :** nos essais en 2018 l'ont confirmé. Lors des opérations de rognage et d'écimage, veiller à commencer par les secteurs considérés comme sains et terminer par les secteurs identifiés comme contaminés ou plus à risque; nettoyer votre matériel aussi souvent que possible, notamment enlever les résidus de feuilles présents sur les outils avant de quitter la parcelle qui vient d'être travaillée.

### LES ABEILLES BUTINENT PROTEGEONS LES !

**Attention la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Dans les situations proches de la floraison, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas

favorables à l'activité des abeilles (temps couvert, pluvieux, ou par vent fort) ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires de la vigne potentiellement exposés.

Attention : d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons).

**Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du soleil au coucher du soleil.**

Pour en savoir plus : contacter l'ADA (Association de Développement Apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site de l'ITSAP - Institut de l'abeille.

**Enfin, il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles (IDM) ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

## NOS ACCOMPAGNEMENTS VERS LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)



Vous souhaitez faire reconnaître vos bonnes pratiques environnementales, en obtenant la certification Haute Valeur Environnementale, ou plus simplement avoir des informations pour savoir où vous vous situez ?

**La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône vous accompagne à chaque étape de la certification environnementale, que ce soit en formation collective ou en appui individuel.**

Pour plus d'informations, contactez :

Emmanuèle Davin Geil au 04 42 23 86 52 ou [e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr) ou

Vanessa Fabreguette au 06 74 55 81 19 ou [v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

***Votre prochain bulletin : le 13 juin***

**Rédaction, coordination**

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

**[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)**

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»